

**Syndicat Intercommunal
du Service Public de l'Eau
en Cévennes**

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
du 12 décembre 2023**

Le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal du Service Public de l'Eau en Cévennes s'est réuni au siège du SISPEC le 10 décembre 2023, à dix-huit heures trente, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc MICHEL.

Date de la convocation : 6 décembre 2023

Date de l'affichage : 6 décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 11

Etaient présents : PASCAL Florent, ECLERCY Bernard, MERCIER Jean-Claude, MANIFACIER Christian, RISSE Michel, ARAKELIAN Jean-Jacques, DESCHANELS Georgette, MICHEL Jean-Marc, LAPIERRE Marie-Jeanne, LAURENT Josy, THIBON Hubert.

Etaient excusés : PRADIER Éric, AUBERT Julien, ROGIER Olivier (pouvoir à Florent PASCAL), GIRARD Hervé (pouvoir à Georgette DESCHANELS), GOUNON Lauriane (pouvoir à Jean-Jacques ARAKELIAN), FAUCUIT Georges (pouvoir à Jean-Marc MICHEL).

Etaient absents : TOUREL Jean-Luc, DOLADILLE Monique

Participaient à la réunion : Agnès AUDIBERT, Nadège GERMA, Hervé DEWEZ RICHON

Secrétaire de séance : Georgette DESCHANELS

Objet : Créances éteintes

CS202312002

Le Président informe l'assemblée que suite à la clôture d'une liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif dont le jugement a été prononcé, le SGC d'Aubenas demande à ce que les créances du contrat 1402 soient éteintes et qu'un mandat soit émis au compte 6542 pour la totalité de la dette soit un montant de 134,16 €.

Egalement, l'usager du contrat 50 a fait l'objet d'un effacement de dette par la commission de surendettement de l'Ardèche. Le SGC demande à ce que les créances soient éteintes pour un montant total de 240,65 €.

Décision :

Après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Comité Syndical approuve l'effacement des créances sus-citées d'un montant global de 134,16€ + 240,65€ soit 374,81 € (trois cent soixante-quatorze euros et quatre-vingt-un euros) par mandatement sur le compte 6542 du budget du SISPEC

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Pour extrait certifié conforme à Les Vans,

Le Président,

Jean-Marc MICHEL.

